Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 55 (1991) **Heft:** 219-220

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOMMAIRE

W. MARXGUT, Au sujet des lacunes dans les champs lexicaux	301-317
G. COLÓN, És volcà un lusisme internacional?	319-337
A. HENRY, Tel en français moderne	339-426
C. BURIDANT, En passant par le ${\it Glossaire}$ des glossaires du moyen français .	427-478
P. van REENEN, Comment distinguer les espaces dialectaux?	479-486
E. NÈGRE, Un refrain en langue d'oc	487-496
COMPTES RENDUS: PH. BILLY, JC. BOULANGER, MJ. BROCHARD, C. BURIDANT, JP. CHAMBON, R. EBERENZ, B. GODART-WENDLING, H. GUITER, G. KLEIBER, P. MÉNARD, A. MONJOUR, B. POTTIER, JC. RIVIÈRE, G. ROQUES, S. SANDQVIST, T. STÄDTLER, G. TANCKE, A. THIBAULT, L. WOLF	497-616
CHRONIQUE:	
XX ^e Congrès international de Linguistique et Philologie romanes, 1992: 2 ^e circulaire	617-619
Convocation à l'assemblée générale de la Société de Linguistique romane	620

A paraître dans les prochains fascicules:

R. ARVEILLER, Notes d'étymologie et de lexique. — A. ESKÉNAZI, Le complément du comparatif d'inégalité chez Chrétien de Troyes. — M.D. GORDON PERAL, La raíz *tor-, *tur- y sus derivados en la Península Ibérica. — H. GUITER, Mouillure pyrénéenne de l'Idans les groupes « cons. + liquide ». — K. KLINGEBIEL, Bibliographie linguistique de l'ancien occitan: deuxième supplément. — A. LORIAN, Lipogrammatie et linguistique. — A. MEILLER, Pourquoi mon dans mon amie? — J. MONDÉJAR, Algunos nombres romanicos de la aguzanieves (Motacilla alba L.). — T. POOLEY, Les propositions relatives en picard - contraintes structurales et corrélations sociolinguistiques dans une variété urbaine. — A. QUILIS / C. CASADO FRESNILLO, Fonología y fonética de la lengua española hablada en Guinea Ecuatorial.

Voir les indications concernant la Société de Linguistique Romane (adhésions, cotisations) et la Revue de Linguistique Romane (rédaction, abonnements, commandes), p. 3 de la couverture, à la fin de ce numéro.



SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

Changement d'adresse depuis 1986

L'ancienne adresse de la Société (Université des Sciences Humaines, 25, rue du Maréchal Juin, Strasbourg) ne doit plus être utilisée.

Tout ce qui concerne la rédaction de la Revue (manuscrits, épreuves) est à adresser à M. Georges STRAKA, 8, quai Rouget de Lisle, 67000 Strasbourg.

Les ouvrages pour comptes rendus sont à envoyer à M. Gilles ROQUES, Institut National de la Langue française, 44, avenue de la Libération, C.O. 3310, 54014 Nancy Cedex.

Les nouvelles adhésions de membres, les abonnements et réabonnements à la Revue, les commandes de volumes anciens, les changements d'adresses et de situations sont à adresser au Secrétaire-Trésorier de la Société, M. Gérard GORCY, dir.-adj. de l'Institut National de la Langue française, 44, avenue de la Libération, C.O. 3310, 54014 Nancy Cedex.

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

AVIS AUX SOCIÉTAIRES ET AUX ABONNÉS

Les Sociétaires et les Abonnés, ainsi que les Librairies, sont priés de payer leur cotisation ou leur abonnement avant le 1^{er} mai, date à laquelle est arrêté le tirage de la Revue pour l'année en cours.

Voici le montant des cotisations et des abonnements pour 1992:

- cotisation des membres de la Société (versement à	
effectuer directement à la Société selon les indications	
ci-dessous) 24	0 FF
	0 FF
- bibliothèques payant directement à la Société 30	0 FF
- abonnement des non-membres, institutions et librairies 44	0 FF
- année écoulée	0 FF

RAPPEL

De nombreux Sociétaires ou Abonnés ne se sont pas acquittés de leurs dettes envers la Société (paiement de(s) (l')année(s) écoulée(s)). Ils sont instamment priés de se mettre à jour à l'occasion du recouvrement des cotisations et abonnements pour 1992. Passé le délai du 1^{er} mai, tout Sociétaire ou Abonné non en règle se verra exposé à l'arrêt de l'envoi de la revue.

MODE DE PAIEMENT

Les cotisations et les abonnements doivent être versés:

- soit par chèque bancaire (barré) émis en francs français à l'ordre de la Société de Linguistique romane, et envoyé à M. Gérard GORCY, Institut de la Langue française (C.N.R.S.), 44, avenue de la Libération, 54014 Nancy Cedex;
- soit au compte bancaire « Ass. Linguistique Romane Société », n° 5938 60 42 D à la Société Nancéienne et Varin-Bernier, 125, avenue du Général-Leclerc, 54000 Nancy (par virement bancaire en francs français de la somme totale due à la Société, les frais de banque devant être à la charge de l'expéditeur);
- soit au chèque postal Strasbourg 524-09B, libellé au nom de M. Georges STRAKA, Soc. Ling. romane.
- N.B. 1º Indiquer clairement le nom et l'adresse du cotisant ou de l'abonné.
- 2º NE PAS ÉMETTRE DE CHÈQUES EN MONNAIE AUTRE QUE FRANÇAISE. Les chèques émis en dollars ou autre monnaie étrangère, étant frappés d'une très forte taxe en France, seront retournés aux expéditeurs.
- 3° NE PAS ENVOYER DE MANDATS-POSTE sans numéro du C.C.P. de la Société (Strasbourg 524-09 B).